



Décision de l'Appel à Candidature Interne et Externe Chef(fe) du Département Planification et PMO Direction Stratégie, Planification et Développement Durable

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n° 14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n° 14.89 ;
- Vu la Loi n° 35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un appel à candidature interne et externe pour occuper le poste de **Chief(fe) du Département Planification et PMO au sein de la Direction Stratégie, Planification et Développement Durable**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes et externes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1 Missions :

- Piloter les activités de planification stratégique et participer à l'élaboration du portefeuille de projets (PMO), afin d'assurer la cohérence, la visibilité et l'efficacité de la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'organisation.

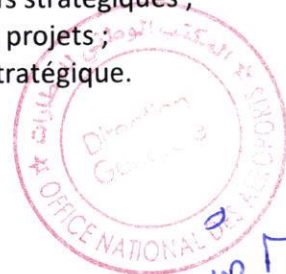
2 Activités :

2.1 Volet « Planification stratégique et opérationnelle » :

- Participer à l'élaboration et à la mise à jour du plan stratégique de l'organisation ;
- Décliner les orientations stratégiques en projets et en objectifs mesurables ;
- Coordonner la planification des programmes et projets au niveau global et départemental.

2.2 Volet « Pilotage du PMO (Project Management Office) » :

- Appuyer les directions dans la planification stratégique et la priorisation de leurs projets ;
- Identifier les risques et alerter la direction sur les écarts par rapport aux objectifs stratégiques ;
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de planification et priorisation des projets ;
- Contribuer à la digitalisation et à l'optimisation des processus de planification stratégique.



2.3 Volet « Suivi de la performance et reporting » :

- Superviser la définition et le suivi des indicateurs de performance stratégiques (KPI) en coordination avec les directions concernées.
- Produire les tableaux de bord périodiques de suivi des objectifs stratégiques ;
- Animer les comités de suivi et d'évaluation de la réalisation des objectifs stratégiques ;
- Fournir des analyses d'aide à la décision à la Direction Générale.

2.4 Volet « statistiques et prévisions du trafic aérien » :

- Assurer l'élaboration des statistiques et des notes de synthèse sur le trafic aérien ;
- Elaborer les prévisions du trafic aérien ;
- Définir les bases de la tarification aéronautique des prestations aéroportuaires.

2.5 Volet « gestion des moyens humains » :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son épanouissement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.6 Volet « contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Pour les candidats (es) internes :

Niveau d'étude requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'Ingénieur d'Etat toutes spécialités confondues ou Master ou équivalent en Management ou administration des affaires ou gestion des projets ou stratégie des organisations ou planification stratégique ou statistiques ou équivalent ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à C4.
Nature de l'expérience recherchée	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience minimale de 8 ans en planification stratégique ou management ou gestion des projets ou pilotage des études ou pilotage de la performance ou participation à des projets de transformation organisationnelle, digitale ou stratégique ou tout domaine en relation avec l'aéroportuaire ou l'aviation civile ou poste similaire.

Pour les candidats (es) externes :

Niveau d'étude requis	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme d'Ingénieur d'Etat toutes spécialités confondues ou Master ou équivalent en Management ou administration des affaires ou gestion des projets ou stratégie des organisations ou planification stratégique ou statistiques ou équivalent.
Nature de l'expérience recherchée	<ul style="list-style-type: none"> Expérience minimale de 8 ans en planification stratégique ou management ou gestion des projets ou pilotage des études ou pilotage de la performance ou participation à des projets de transformation organisationnelle, digitale ou stratégique ou tout domaine en relation avec l'aéroportuaire ou l'aviation civile ou poste similaire.

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

Pour les candidats (es) internes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

Pour les candidats (es) externes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation;
- Copies du(es) Diplôme (s) (*);
- Copies du(es) attestations de travail justifiant la nature et le nombre d'années d'expérience demandées (**);
- Copies de la CIN;
- Déclaration CNSS pour les personnes affiliées;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat (e) suggère pour le poste pourvu.

(*) NB : Seuls les diplômes délivrés par les instituts, écoles ou universités publics marocains, en formation initiale, ou les instituts, écoles ou universités privés ou étrangers disposant d'une équivalence sont éligibles.

(**) Expérience requise de 8 ans suivant la date de l'obtention du diplôme.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du

17 Octo 2025

au

31 Octo 2025

date de rigueur.

Handwritten signature
Le Directeur Général P.I
Hamid MOKADEM
 OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS